

## Fiche action 10

### Accompagnement des enfants et adolescents avec troubles spécifiques du langage et des apprentissages

---

#### Contexte

Les troubles spécifiques du langage et des apprentissages (TSLA) appelés troubles DYS procèdent d'un trouble du neuro-développement (TND). D'intensité variable, ils compromettent plus ou moins la capacité d'apprentissage et donc d'insertion sociale et professionnelle.

L'appellation<sup>1</sup> « TSLA » est une dénomination fonctionnelle, visant à rappeler la spécificité de ces troubles, non expliqués par une déficience intellectuelle globale.

Ils sont repérés dans le manuel diagnostique et statistique des troubles mentaux (DSM-5) sous les appellations suivantes :

- Trouble du langage (appelé communément « dysphasies)
- Trouble spécifique des apprentissages
  - o Avec déficit en lecture (appelé communément « dyslexies »)
  - o Avec déficit de l'expression écrite (appelé communément « dysorthographe »)
  - o Avec déficit du calcul (appelé communément « dyscalculies »)
- Trouble développemental de la coordination (appelé communément « dyspraxies », incluant certaines formes de dysgraphies)
- Déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (appelé communément « TDAH »)

L'estimation de la prévalence des troubles spécifiques des apprentissages est rendue difficile par les choix des seuils et des outils d'évaluation utilisés. Les estimations globales issues d'études internationales révèlent des troubles fréquents de l'ordre de 8% des enfants par classes d'âge pour l'ensemble des troubles.

Il est à rappeler que ces troubles persistent à l'âge adulte.

Identifiés en tant que TND, les TSLA sont pris en compte dans la stratégie nationale pour l'autisme au sein des TND et trouvent, en partie, des réponses dans les instruments mis en place dans le cadre de cette stratégie. Cela concerne notamment la structuration du repérage, du diagnostic et des accompagnements.

---

<sup>1</sup> Haute Autorité de Santé – Les parcours de soin – Décembre 2017

Au sein de l'Éducation nationale, si nous disposons actuellement d'un arsenal législatif solide, de ressources fiables et accessibles, de personnels formés pouvant exercer une mission ressource sur ces questions, d'un réseau de partenaires pouvant être mobilisés, on peut regretter des divergences importantes dans les réponses apportées aux élèves, encore trop dépendantes des contextes de scolarisation et la capacité de mobilisation des familles, avec les conséquences suivantes :

- Inégalité dans l'accès au diagnostic, l'accompagnement et le suivi des enfants concernés ;
- Inégalité des ressources, de l'investissement et du niveau de connaissance à tous les niveaux (encadrement, professionnels de terrain...) ;
- Difficulté d'accès des établissements scolaires pour les chercheurs.

Nous constatons

- Le besoin d'une formation initiale et continue, construite dans le cadre d'un large partenariat, associant les familles ;
- La nécessité de mailler les territoires en prenant appui sur les établissements scolaires ressources existants
- Dans le cadre des demandes d'aménagement d'examen, la plus grande partie relève du PAP ou du PAI et non pas du PPS.

### **Enjeux/Objectifs :**

#### **En termes d'adaptations pédagogiques :**

Il s'agit de sensibiliser et de former l'ensemble des enseignants aux troubles « dys », tout particulièrement dans la dimension du repérage et dans la capacité à assimiler les connaissances actualisées pour trouver les réponses pédagogiques et didactiques appropriées aux besoins des élèves.

Il s'agit également de mieux former les autres professionnels de l'éducation nationale dont les psychologues de l'éducation nationale et les personnels de santé à la dimension du repérage et du dépistage des troubles dys.

Disposer de personnels mieux formés permettra de mieux accompagner l'apprentissage des élèves tout au long de leur parcours de formation, en vue de réduire les risques d'échec inhérents à l'existence d'un trouble dys.

#### **En termes d'accompagnement médico-social :**

Au-delà de la scolarisation inclusive, l'enjeu majeur réside dans la **précocité de l'intervention**. Pour un grand nombre de troubles, dans la mesure où elle est précoce auprès d'enfants qui disposent de capacités de compensation et de récupération, l'intervention permet de :

- réduire les conséquences invalidantes des troubles
- limiter un sur-handicap
- et donc garantir une meilleure insertion sociale et professionnelle ultérieure

Les résultats des actions de rééducation et d'accompagnement pluriels, dans le cadre d'une coopération, seront proportionnels à la précocité de l'intervention.

Il est donc important d'articuler efficacement repérage, dépistage, diagnostic et rééducation. Deux objectifs peuvent y concourir :

- Rendre lisibles et cohérentes les trois lignes de l'offre médico-sociale <sup>2</sup>
- Assurer une intervention coordonnée le plus précocement possible

Le PRS prévoit des dispositions visant une meilleure structuration des niveaux d'intervention dans une logique de subsidiarité. Cela passera par :

- Une meilleure **formation des professionnels de première ligne** qui jouent un rôle majeur en matière de repérage et diagnostic ;
- Un bon **maillage territorial en termes d'offre spécialisée de 2ème ligne** : des établissements sociaux et médico-sociaux assurant le diagnostic et permettent l'élaboration de projets d'accompagnement et la coordination des professionnels de première ligne. Le PRS prévoit le déploiement d'une structure spécialisée DYS dans chaque département ainsi qu'une plus forte implication des CMPP sur les troubles du développement. Par ailleurs, il est prévu que les Pôles de Compétences et de Prestations Externalisées soient formés aux Troubles du Neuro-Développement. Plus globalement une montée en compétence du niveau 2 est à rechercher sur les troubles du langage et des apprentissages et plus globalement sur les TND ;
- Des **structures d'expertise** confortées dans leur positionnement et engagées dans l'appui au niveau 2. Il s'agit des centres de référence pour les troubles spécifiques du langage et des apprentissages des 4 CHU.

Au-delà des objectifs opérationnels du PRS, il est prévu la mise en place de **plateformes d'orientation et de coordination** dont l'objectif de permettre selon un principe de subsidiarité :

- une prise en charge immédiate par le niveau 2 dont l'organisation sera rendue visible pour les familles et les professionnels de santé
- à défaut et/ou en fonction des besoins identifiés, déclenchement de bilans et interventions précoces en libéral pour une durée déterminée (Les prestations hors nomenclature de l'assurance maladie sont solvabilisées par la plateforme).

#### **Etapes clés :**

- Identifier sur l'ensemble du territoire les ressources et les zones blanches en matière de diagnostic et d'accompagnement à la scolarisation des élèves porteurs de troubles dys,
- Proposer des actions de sensibilisation et de formation aux personnels concernés, notamment avec l'offre Atoutdys,
- Programmer des formations croisées pour accroître les compétences des professionnels de l'Education nationale et du secteur médico-social et/ou sanitaire pouvant intervenir de manière concertée et coordonnée auprès des élèves concernés,
- Faciliter l'accès aux ressources notamment numériques,

---

<sup>2</sup> 1<sup>ère</sup> ligne : repérage, dépistage, accompagnement par tout professionnel médical ou paramédical (médecine de ville, professionnels de la petite enfance, communauté éducative, PMI, médecins libéraux et médecins de l'éducation nationale...)

2<sup>nd</sup>e ligne: avis et accompagnements spécialisés (réseaux spécialisés, structures médico-sociales

3<sup>ème</sup> ligne : expertise sur des situations complexes avec risque de rupture (équipes hospitalières expertes, centres TSLA)

- Favoriser les actions de recherche actions au sein des établissements scolaires (en lien avec l'offre Atoutdys),
- Réaliser un état des lieux des PAP concernant les troubles dys au sein des établissements scolaires publics et privés sous contrat.

#### **Réalisations/Perspectives :**

- 1. Mailler le territoire en repérant dans des zones géographiques les établissements scolaires ressources**
- 2. Repérer/Créer des antennes régionales pour la formation de l'ensemble des acteurs**
- 3. Former l'ensemble des professionnels :**

1/ Mise en place d'un plan pluriannuel de **formations croisées** visant les professionnels de l'éducation nationale et ceux du secteur médico-social. Déployé entre 2019 et 2021 à travers 70 sessions de formation, ce plan vise trois objectifs :

- Impulser les concepts d'éducation inclusive auprès des professionnels ;
- Faire évoluer les pratiques afin de garantir un parcours de scolarisation réussie pour tous les enfants et adolescents ;
- Promouvoir et renforcer le travail collaboratif entre les acteurs intervenant sur le parcours scolaire des enfants et adolescents en situation de handicap.

2/ **formation des professionnels de la ligne 2** (secteur médico-social) pour une montée en compétence sur les TND : déploiement à compter de 2019 d'un plan de formation en direction des Pôles de Compétence et de Prestations Externalisés (PCPE) porté par le Service territorial d'accès aux ressources transdisciplinaires (START).

#### **4. Repérer, dépister et accompagner précocement**

##### **a. Plateformes d'orientation et de coordination :**

En 2018, une démarche de préfiguration a été lancée pour la mise en place de 5 plateformes : Rhône-Métropole de Lyon (3 plateformes), Cantal-Allier-Puy-de-Dôme et Isère. Elles ont vocation à être fonctionnelles en septembre 2019. Par la suite, une deuxième vague de préfiguration sera lancée. Elle concernera l'Ain, la Drôme, l'Ardèche, la Savoie, la Haute Savoie, la Loire et la Haute-Loire.

En matière de TSLA, ces plateformes devront s'articuler avec l'offre AtoutDys dont l'objectif vise :

- Améliorer la connaissance des TND, plus particulièrement celles des troubles « dys »/TDAH par le grand public ; ;
- Permettre la montée en compétence des acteurs ;
- Faciliter l'accès à l'information ;
- Optimiser le transfert et la valorisation des recherches...

##### **b. Structuration des 3 niveaux de dépistage, diagnostic et accompagnement :**

En 2019, il est prévu de mettre en œuvre dans chaque département et dans le cadre d'un marché public, une prestation d'appui à la structuration de la ligne 2 de bilan, diagnostic et intervention précoce en direction des 0-6 ans en matière de troubles du neuro-développement.